



UCAPLAST

Union des syndicats des PME
du Caoutchouc et de la Plasturgie

**INDICATEURS
ECONOMIQUES ET SOCIAUX**

Septembre 2017

Table des matières

I. DONNEES ECONOMIQUES	2
I.1 COURS DES MONNAIES AU 31 AOÛT 2017	2
I.2 LIMITE DE DEDUCTION DES INTERETS DES COMPTES D'ASSOCIES	2
I.3 TAUX DE L'USURE POUR LE 3 ^{EME} TRIMESTRE 2017	3
I.4 INDICE DE REFERENCE DES LOYERS DU 2 ^{ER} TRIMESTRE 2017	4
I.5 TVA - TAUX DE CHANGE POUR OCTOBRE 2017	5
I.6 CLAUSE DE SAUVEGARDE	5
I.7 EVOLUTION DES PRIX DES MATIERES (EN %)	6
I.8 PRIX MOYEN DES MATIERES (EN EURO/MT)	7
I.9 COURS INTERNATIONAUX DES MATIERES PREMIERES IMPORTEES	7
I.10 INDICES DE PRIX DE PRODUCTION DE L'INDUSTRIE FRANCAISE	8
I.11 INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (IPI)	8
II. INDICATEURS SOCIO ECONOMIQUES	9
II.1 SALAIRE MINIMUM DE CROISSANCE (SMIC) ET MINIMUM GARANTI (MG)	9
II.2 INDICE DES TAUX DE SALAIRES HORAIRE DE BASE DE L'ENSEMBLE DES OUVRIERS	9
II.3 INDICE DES SALAIRES MENSUELS DE BASE DE L'ENSEMBLE DES SALAIRES	9
II.4 INDICE DU COUT HORAIRE DU TRAVAIL REVISE	10
II.5 PRIX A LA CONSOMMATION	10
II.6 INDICES DE CHIFFRE D'AFFAIRES EN VALEUR (ICA)	11
II.7 MARCHE DU TRAVAIL, EMPLOI (EMP)	11

I. DONNEES ECONOMIQUES

Ces données économiques proposées sur le bulletin sont mises gracieusement à la disposition de nos adhérents pour leurs besoins propres.

En aucun cas, Ucaplast n'encourra de responsabilités pour pertes de bénéfices, pertes de données ou pour tout dommage spécial, accidentel, indirect ou consécutif lié à l'usage desdites données.

Celles-ci ne sont couvertes par aucune garantie de quelque nature que ce soit, notamment en ce qui concerne leurs adéquations aux objectifs particuliers de l'utilisateur de ces données.

I.1 COURS DES MONNAIES AU 31 AOÛT 2017

COURS DES MONNAIES AU 31 AOÛT 2017*					
Pays	1 euro =	monnaie	Pays	1 euro =	monnaie
États-Unis	1,1825	USD	Australie	1,5016	AUD
Japon	130,81	JPY	Brésil	3,741	BRL
Bulgarie	1,9558	BGN	Canada	1,497	CAD
République tchèque	26,101	CZK	Chine	7,8059	CNY
Danemark	7,4384	DKK	Hong Kong	9,2526	HKD
Grande-Bretagne	0,91973	GBP	Indonésie	15 782,1	IDR
Hongrie	306,63	HUF	Israël	4,2552	ILS
Lituanie	--	LTL	Inde	75,5995	INR
Roumanie	4,5924	RON	Corée du Sud	1 331,22	KRW
Suède	9,4818	SEK	Mexique	21,0843	MXN
Suisse	1,1446	CHF	Malaisie	5,0506	MYR
Islande	124,35	ISK	Nouvelle-Zélande	1,6571	NZD
Norvège	9,279	NOK	Philippines	60,587	PHP
Croatie	7,4148	HRK	Singapour	1,6094	SGD
Russie	69,1235	RUB	Thaïlande	39,247	THB
Turquie	4,1063	TRY	Afrique du Sud	15,4568	ZAR

* Cours du 31 août 2017, JO du 1er septembre, texte n° 84

Source : Revue Fiduciaire

I.2 LIMITE DE DEDUCTION DES INTERETS DES COMPTES D'ASSOCIES

Avis concernant l'usure, JO du 29 juin 2017, texte 96

Le taux maximum des intérêts déductibles s'élève respectivement à 1,83 %, 1,80 % et 1,78 % pour les exercices de 12 mois clos les 30 juin, 31 juillet et 31 août 2017.

Taux de référence

Le taux limite de déduction des intérêts versés aux comptes courants d'associés est calculé d'après le taux effectif moyen pratiqué par les établissements de crédit pour les prêts à taux variable aux entreprises d'une durée initiale supérieure à deux ans (TMP).

Pour le 2e trimestre 2017, ce taux est de 1,67 % (avis concernant l'usure, JO du 29 juin 2017, texte 96).

Pour les 2 derniers trimestres de 2016 et le 1er trimestre de 2017, il était respectivement de 1,98 %, 1,85 % et 1,82 %.

Méthodes de calcul

Deux méthodes peuvent être utilisées pour calculer le taux limite de déduction des intérêts servis aux associés à raison des sommes déposées sur leurs comptes courants :

-la méthode classique ;

-la méthode alternative qui permet aux entreprises d'utiliser les TMP correspondant aux fractions de trimestres civils compris dans leur exercice, lorsque les délais de publication de ces taux le permettent ;

L'une ou l'autre méthode peut être utilisée par l'entreprise selon l'intérêt qu'elle y trouve (BOFiP-BIC-CHG-50-50-30-§§ 40 à 120-03/05/2017). Compte tenu du TMP du 2^e trimestre 2017 (1,67 %) et de celui des trimestres précédents, le taux limite de déduction obtenu en appliquant la méthode alternative n'est jamais plus élevé que celui calculé avec la méthode classique (voir tableau ci-dessous).

Nous calculerons les taux limites de déduction des exercices clos en juillet et août 2017 selon la méthode alternative dès la publication du TMP du 3^e trimestre 2017, au cours de la 2^e quinzaine de septembre 2017.

TAUX LIMITES DE DÉDUCTION (EN %)				
Exercices clos les	Durée de l'exercice			
	9 mois	12 mois	15 mois	18 mois
30 avril 2017 (et jusqu'au 30 mai 2017) :				
- méthode classique (voir FH 3687, p. 27)	1,87	1,91	1,96	1,99
- méthode alternative	1,85	1,90	1,95	1,98
31 mai 2017 (et jusqu'au 29 juin) :				
- méthode classique (voir FH 3687, p. 27)	1,85	1,89	1,93	1,97
- méthode alternative	1,81	1,86	1,91	1,96
30 juin 2017 (et jusqu'au 30 juillet 2017)	1,78	1,83	1,88	1,93
31 juillet 2017 (et jusqu'au 30 août 2017)	1,76	1,80	1,85	1,90
31 août 2017 (et jusqu'au 29 septembre 2017)	1,74	1,78	1,83	1,87

Source : Revue Fiduciaire

I.3 TAUX DE L'USURE POUR LE 3^{ème} TRIMESTRE 2017

Avis concernant l'usure, JO du 29 juin 2017, texte 96

Un prêt usuraire est un prêt consenti à un taux effectif global qui, au moment où il est accordé, excède de plus du tiers le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit (c. consom. [art. L. 314-6](#)).

Les seuils au-delà desquels les taux sont usuraires ont été fixés pour le 3^e trimestre 2017 et sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Ce tableau permet, par ailleurs, de suivre l'évolution des taux pratiqués sur le marché. Leur évolution traduit, notamment, une hausse des taux sur certains prêts immobiliers : les prêts sur 20 ans et plus, les prêts à taux variable et les prêts relais. Par ailleurs, la remontée des taux sur les découverts s'est poursuivie au cours du dernier trimestre écoulé.

Rappelons que les entreprises ne bénéficient de la réglementation relative à l'usure que pour leurs découverts bancaires (c. mon. et fin. [art. L. 313-5-1](#)). S'agissant des prêts qui leur sont consentis, les taux ne sont soumis à aucune limite réglementaire.

Seuils de l'usure	Taux effectif (1 ^{er} trim. 2017)	Taux effectif (2 ^{er} trim. 2017)	Seuil de l'usure (3 ^e trim. 2017)
Professionnels (personnes physiques ou morales)			
Découverts	10,16 %	10,27 %	13,69 %
Personnes morales sans activité professionnelle			
Prêts en vue d'achats ou de ventes à tempérament	4,55 %	4,36 %	5,81 %
Prêts d'une durée initiale de plus de 2 ans, à taux variable	1,82 %	1,67 % (1)	2,23 %
Prêts d'une durée initiale de plus de 2 ans, à taux fixe	1,91 %	1,84 %	2,45 %
Découverts	10,16 %	10,27 %	13,69 %
Autres prêts d'une durée initiale n'excédant pas 2 ans	1,76 %	1,66 %	2,21 %
Particuliers - Prêts immobiliers et prêts supérieurs à 75 000 € destinés à financer des travaux immobiliers			
Prêts à taux fixe d'une durée inférieure à 10 ans	2,47 %	2,34 %	3,12 %
Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 et moins de 20 ans	2,36 %	2,32 %	3,09 %
Prêts à taux fixe d'une durée de 20 ans et plus	2,40 %	2,44 %	3,25 %
Prêts à taux variable	2,06 %	2,12 %	2,83 %
Prêts-relais	2,44 %	2,50 %	3,33 %
Particuliers - Crédits de trésorerie			
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 € (2)	15,20 %	15,45 %	20,60 %
Autres prêts compris entre 3 000 € et 6 000 € (2)	10,00 %	9,84 %	13,12 %
Autres prêts supérieurs à 6 000 € (2)	4,94 %	4,80 %	6,40 %
(1) Ce taux est utilisé par la Direction générale des finances publiques pour le calcul du taux maximum des intérêts déductibles sur les comptes courants d'associés ;			
(2) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.			

Source : Revue Fiduciaire

I.4 INDICE DE REFERENCE DES LOYERS DU 2^{er} TRIMESTRE 2017

Source INSEE

REVISION DES BAUX D'HABITATION À USAGE MIXTE OU MEUBLÉS					
	2 ^e tr. 2016	3 ^e tr. 2016	4 ^e tr. 2016	1 ^{er} tr. 2017	2 ^e tr. 2017
Indice	125,25	125,33	125,50	125,90	126,19
% sur 1 an	0,0 %	+ 0,06 %	+ 0,18 %	+ 0,51 %	+ 0,75 %

Pour les baux d'habitation ou à usage mixte et les baux meublés comportant une clause de révision annuelle ayant pour indice de base celui du 1^{er} trimestre, le loyer révisé est égal à loyer en cours × (126,19/125,50).

I.5 TVA - TAUX DE CHANGE POUR OCTOBRE 2017

ECHANGES DE BIENS DANS L'UE / TAUX DE CHANGE POUR OCTOBRE 2017 *					
Pays	1 euro =	monnaie	Pays	1 euro =	monnaie
États-Unis	1,2007	USD	Australie	1,4891	AUD
Japon	133,63	JPY	Brésil	3,7579	BRL
Bulgarie	1,9558	BGN	Canada	1,4701	CAD
République tchèque	26,091	CZK	Chine	7,8948	CNY
Danemark	7,4412	DKK	Hong Kong	9,3668	HKD
Grande-Bretagne	0,8868	GBP	Indonésie	15 945,9	IDR
Hongrie	308,34	HUF	Israël	4,2067	ILS
Pologne	4,2774	PLN	Inde	77,1965	INR
Roumanie	4,5993	RON	Corée du Sud	1 353,44	KRW
Suède	9,5335	SEK	Mexique	21,3147	MXN
Suisse	1,1532	CHF	Malaisie	5,0339	MYR
Islande (1)	0	ISK	Nouvelle-Zélande	1,6277	NZD
Norvège	9,344	NOK	Philippines	61,117	PHP
Croatie	7,4828	HRK	Singapour	1,6128	SGD
Russie	69,438	RUB	Thaïlande	39,707	THB
Turquie	4,1642	TRY	Afrique du Sud	15,9058	ZAR

* Cours indicatifs du 20 septembre 2017, JO du 21, texte 98.
 (1) Depuis le 8 septembre 2017 (JO du 9), le cours de la couronne islandaise n'est à nouveau plus publié par la Banque de France.

Source : Revue Fiduciaire

I.6 CLAUSE DE SAUVEGARDE

Au 2 août 2017 (JO du 3), les cours des monnaies figurant dans le tableau ci-dessous ont varié de plus de 5 % par rapport aux cours publiés pour le mois d'août 2017 (cours du 19 juillet 2017, JO du 20 ;

En application de la clause de sauvegarde, les cours (pour un euro) à retenir pour les opérations dont l'exigibilité est intervenue à compter du 9 août 2017 sont les suivants :

Code monnaie	Nom de la monnaie	Cours du 19 juillet 2017	Cours du 2 août 2017 (*)
RUB	Rouble russe	68,0915	71,8059
MXN	Peso mexicain	20,175	21,1874
ZAR	Rand sud-africain	14,8896	15,7101

(*) Cours à retenir pour les opérations dont l'exigibilité est intervenue à partir du 9 août 2017.

Source : Revue Fiduciaire

I.7 EVOLUTION DES PRIX DES MATIERES (en %)

Matières	Juin 2017	Juillet à début septembre 2017
PVC susp Gross	- 0,52	=
PVC susp Net	- 0,53	=
LDPE G-P	- 3,91	- 3,26 ↓
LLDPE C4 (Blow film)	- 5,48	- 3,26 ↓
LLDPE C4 (Cast stretch film)	- 5,48	- 3,26 ↓
HDPE Inj	- 5,36	- 3,69 ↓
HDPE Bmldg	- 5,36	- 3,69 ↓
HDPE Film	- 5,32	=
HDPE HMW 2-5	- 5,28	- 3,64 ↓
HDPE HMW 5-10	- 5,30	- 3,65 ↓
PP Homo Inj	- 5,04	- 2,27 ↓
PP Copol	- 4,16	- 2,79 ↓
GPPS Net	8,04	7,44 ↑
HIPS Net	1,07	6,97 ↑
EPS	1,57	7,05 ↑
ABS GP/Nat	1,11	0,56 ↑
ABS Ave color	1,04	0,52 ↑
ABS Auto black	0,97	0,49 ↑
PET bottle grade	0,68	8,02 ↑

I.8 PRIX MOYEN DES MATIERES (en euro/mt)

Matières	Juin 2017	Juillet à début septembre 2017
PVC susp Gross	958	958
PVC susp Net	933	933
LDPE G-P	1 431,67	1 385
LLDPE C4 (Blow film)	1 380	1335
LLDPE C4 (Cast stretch film)	1 380	1 335
HDPE Inj	1 355	1 305
HDPE Bmldg	1 355	1 305
HDPE Film	1 365	1 315
HDPE HMW 2-5	1 375	1 325
HDPE HMW 5-10	1 370	1 320
PP HOMO Inj	1 286,67	1 257,50
PP Copol	1 345	1 307,50
GPPS Net	1 321,67	1 420
HIPS Net	1 411,67	1 510
EPS	1 513,33	1 620
ABS GP/Nat	1 780	1 790
ABS Ave color	1 910	1 920
ABS Auto black	2 050	2 060
PET bottle grade	1 087,33	1174,50

I.9 COURS INTERNATIONAUX DES MATIERES PREMIERES IMPORTEES

Moyenne Mensuelle

Matières	Mai 2017	Juin 2017	Juillet 2017	Août 2017
Pétrole brut Brent (Londres - € / baril)	46.0	42.0	42.2	43.5
Naphta (Nord-Ouest Européen – €/tonne) prix spot	392.0	392.0	362.3	388.6

Source : www.insee.fr – rubrique « Indices et séries chronologiques ».

I.10 INDICES DE PRIX DE PRODUCTION DE L'INDUSTRIE FRANCAISE

Marché français – Prix de base - (2010)

Matières	Avril 2017	Mai 2017	Juin 2017	Juillet 2017
Produits en caoutchouc	103.7	104.4 (P)	104.5 (P)	104.7 (P)
Autres produits en caoutchouc	104.0	104.0 (P)	104.1 (P)	104.3 (P)
Produits en plastique	103.8	104.2 (P)	104.2 (P)	104.0 (P)
Plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	103.2	104.8 (P)	104.6 (P)	103.4 (P)
Autres produits en matières plastiques	100.0	99.8 (P)	99.7 (P)	99.6 (P)
Emballages en matières plastiques	108.9	109.2 (P)	109.1 (P)	109.4 (P)
Eléments en matières plastiques pour la construction	105.1	105.3 (P)	106.1 (P)	105.9 (P)

Source : www.insee.fr – rubrique « Indices et séries chronologiques ».

Les indices de prix à la production sont susceptibles d'être révisés jusqu'à 3 mois après leur première parution.

P = Provisoire

I.11 INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (IPI)

Indices mensuels CVS – CJO - Base 100 en 2010

Matières	Avril 2017	Mai 2017	Juin 2017	Juillet 2017
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	102.41	105.79	104.65	106.67
Fabrication de produits en caoutchouc	86.55	89.09	88.67	94.18
Fabrication de produits en plastique	114.21	112.94	111.49	112.01

Source : www.insee.fr – rubrique « Indices et séries chronologiques ».

II. INDICATEURS SOCIO ECONOMIQUES

Ces données économiques proposées sur le bulletin sont mises gracieusement à la disposition de nos adhérents pour leurs besoins propres.

En aucun cas, Ucaplast n'encourra de responsabilités pour pertes de bénéfices, pertes de données ou pour tout dommage spécial, accidentel, indirect ou consécutif lié à l'usage desdites données.

Celles-ci ne sont couvertes par aucune garantie de quelque nature que ce soit, notamment en ce qui concerne leurs adéquations aux objectifs particuliers de l'utilisateur de ces données.

II.1 SALAIRE MINIMUM DE CROISSANCE (SMIC) ET MINIMUM GARANTI (MG)

	1/01/13	1/01/14	1/01/15	01/01/16	01/01/17*
SMIC	9,43 €	9,53 €	9,61 €	9,67 €	9.76 €
MG	3,49 €	3,51 €	3,52 €	3,52 €	3.54 €

* JO du 21 décembre 2016

II.2 INDICE DES TAUX DE SALAIRES HORAIRE DE BASE DE L'ENSEMBLE DES OUVRIERS

(Indices trimestriels) - (Base 100 au T4 2008)

	3ème Trim. Juill à Sept 16	4ème Trim. Oct à Dec 2016	1er Trim. Janv à Mars 17	2eme Trim. Avril à juin 17
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastiques ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	116.3	116.4	117.1	117.7

Source : www.insee.fr – rubrique « Indices et séries chronologiques »

II.3 INDICE DES SALAIRES MENSUELS DE BASE DE L'ENSEMBLE DES SALARIES

(Indices trimestriels) - (Base 100 au T4 2008)

	3ème Trimestre Juill à Sept 16	4ème Trimestre Oct à Dec 2016	1er Trimestre Janv à Mars 17	2eme Trimestre Avril à juin 17
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastiques ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	115.9	115.9	116.6	117.4

Source : www.insee.fr – rubrique « Indices et séries chronologiques »

II.4 INDICE DU COUT HORAIRE DU TRAVAIL REVISE

(Référence 100 en décembre 2008 - Salaires et charges)

	Janv. 2017	Fevrier 2017	Mars 2017	Avril 2017
Industries mécaniques et électriques	118.5	118.5	118.6	118.7

Source : www.insee.fr – rubrique « Indices et séries chronologiques »

II.5 PRIX A LA CONSOMMATION

(base 100 = Année 2015)

ENSEMBLE DES MENAGES (France)

	Juin 2017	Juillet 2017	Août 2017
Indice d'ensemble – Variation par rapport au mois précédent	0.0	- 0.3	0.5

Source : www.insee.fr – rubrique « Indices et séries chronologiques » -

Derniers Indices :

Juin 2017 : 100.97

Juillet 2017 : 100.98

Août 2017 : 101.15

MENAGES URBAINS DONT LE CHEF EST OUVRIER OU EMPLOYE (France)

	Juin 2017	Juillet 2017	Août 2017
Indice d'ensemble hors tabac – Variation par rapport au mois précédent	0.0	- 0.3	0.5

Source : www.insee.fr – rubrique « Indices et séries chronologiques »

Derniers Indices, hors tabac :

Juin 2017 : 101.18

Juillet 2017 : 100.62

Août 2017 : 101.15

II.6 INDICES DE CHIFFRE D'AFFAIRES EN VALEUR (ICA)

(Dans l'Industrie et la Construction) – Séries CVS – Base 100 en 2010
Marché Intérieur et Export

	Mars 2017	Avril 2017	Mai 2017	Juin 2017
Fabrication de produits en caoutchouc	108.99	104.94	106.34	104.53
Fabrication de produits en plastiques	114.94	111.64	115.33	113.56
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	113.61	110.14	113.32	111.54

Source : www.insee.fr – rubrique « Indices et séries chronologiques ».

II.7 MARCHE DU TRAVAIL, EMPLOI (EMP)

Taux de chômage (%) au sens du BIT (Bureau International du Travail)

Données mensuelles corrigées des variations saisonnières (CVS)
France métropolitaine et DOM

	3ème Trimestre juil à Sept 16	4ème Trimestre Oct à Déc 16	1er Trimestre Janv à Mars 17	2ème Trimestre Avril à Juin 17
Ensemble	10.0 %	10.0 %	9.6 %	9.5 % (P)
Moins de 25 ans	25.4 %	23.8 %	22.3 %	23.2 % (P)
25 ans à 49 ans	9.1 %	9.4 %	9.0 %	8.8 % (P)
50 ans ou plus	7.2 %	6.9 %	6.8 %	6.5 % (P)

Source : www.insee.fr – rubrique « Indices et séries chronologiques ».

P = Provisoire